

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

## Sollicitudes

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

Sollicitudes.

Ce contrat est conçu et géré par MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF.

Site internet : maif.fr.

Appelez le 05 49 04 49 04 pour de plus amples informations.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont chargées du contrôle de MAIF VIE en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Document produit le 27/09/2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

#### Type

Sollicitudes est un contrat collectif d'assurance obsèques à adhésion individuelle ou conjointe (conjoint, partenaires d'un Pacs ou concubins) souscrit auprès de MAIF et MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF, par l'ASAP (Association Solidarité Autonomie et Prévoyance). Il s'agit d'un contrat d'assurance sur la vie.

#### Durée

Le contrat prend fin en cas de décès de l'adhérent, au second décès en cas d'adhésion conjointe, en cas de résiliation à l'initiative de l'adhérent ou en cas de résiliation pour non-paiement d'une cotisation.

#### Objectifs

Son objet est de garantir le versement d'un capital aux bénéficiaires et une prestation d'assistance et d'aide, en cas de survenue des risques définis au contrat. Les bénéficiaires du capital décès sont contractuellement désignés : le prestataire funéraire en premier rang et les héritiers en second rang.

La revalorisation du capital décès et de la valeur de rachat résulte de la participation aux bénéfices techniques et financiers de la garantie décès. Vos cotisations sont placées et permettent de financer des États, des entreprises et des projets immobiliers ou d'infrastructures. Tous ces investissements sont réalisés dans le respect de la démarche d'investissement socialement responsable du groupe MAIF. Cela signifie que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont évalués et intégrés à l'analyse de chaque investissement, et que les critères de sélection définis par MAIF sont appliqués systématiquement.

#### Investisseurs de détail visés

Ce contrat est destiné aux personnes âgées de 40 à 80 ans inclus.

#### Assurance : avantages et coûts

Sollicitudes comprend deux garanties indissociables :

- une garantie décès dont l'assureur est MAIF VIE, qui a pour objet de permettre, au décès de l'assuré survenant pendant la durée de l'adhésion, le versement d'un capital forfaitaire aux personnes désignées comme bénéficiaires.
- une garantie d'assistance dont l'assureur est MAIF qui permet d'apporter des prestations d'assistance, d'aide et d'accompagnement, à l'adhérent de son vivant et à ses proches au moment du décès de l'adhérent.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

**Période de détention recommandée : 30 ans**

**Exemple d'investissement : 8 000 €**

Prime d'assurance : 1 008 €/ 10 ans

1 an

15 ans

30 ans

### Scénarios en cas de survie

	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	140 €	8 450 €	9 260 €
<b>Tensions</b>	Rendement annuel moyen	-85,91 %	-1,17 %	-0,28 %
<b>Défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	140 €	8 680 €	9 940 €
	Rendement annuel moyen	-85,91 %	-0,99 %	-0,05 %
<b>Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	140 €	9 050 €	11 120 €
	Rendement annuel moyen	-85,91 %	-0,72 %	0,33 %
<b>Favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	140 €	9 480 €	12 430 €
	Rendement annuel moyen	-85,91 %	-0,41 %	0,70 %

### Scénario en cas de décès

Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	8 002 €	9 175 €	11 278 €
Prime d'assurance cumulée		1 008 €	10 080 €	10 080 €

## Que se passe-t-il si MAIF VIE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Lorsqu'une société d'assurance est en difficulté, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui contrôle le secteur de l'assurance la place sous surveillance et lui enjoint de prendre toutes les mesures appropriées pour restaurer sa situation financière.

Si, malgré tout, une société d'assurance ne parvenait pas à redresser sa situation et à honorer ses engagements à 100 %, l'Autorité de contrôle peut saisir le Fonds de garantie des assurances de personnes (FGAP) afin de protéger les assurés.

La société concernée en informe chaque assuré. Le FGAP indemnise l'ensemble des épargnants de la société concernée à hauteur de 70 000 € par personne.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 1 008 € sont investis par an pendant 10 ans avec un capital de 8 000 €.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 15 ans	Si vous sortez après 30 ans
<b>Coûts totaux</b>	73 €	1 531 €	3 354 €
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	7,16 %	0,95 %	0,78 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,11 % avant déduction des coûts et de 0,33 % après cette déduction.

### Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les coûts se composent :

- des coûts du contrat, prélevés par l'assureur, sur les versements à hauteur de 0,009 % du capital garanti, et annuellement sur la provision mathématique du contrat à hauteur de 1% ;
- des coûts correspondant aux frais de gestion des actifs qui composent le fonds en euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après la période de détention recommandée
<b>Coûts d'entrée</b>	0,009 % du capital garanti.	0,00 %
<b>Coûts de sortie</b>	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,18 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,18 %
<b>Coûts de transaction</b>	0,08 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,08 %
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours de 5 dernières années.	0,00 %

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée : 30 ans.**

Vous pouvez mettre fin à votre adhésion à tout moment. Si vous mettez fin à votre adhésion, alors que les 12 premières cotisations mensuelles ont été encaissées, MAIF VIE versera la valeur de rachat de la garantie décès calculée à la date d'effet de la résiliation sous réserve que la provision mathématique de la garantie décès soit positive à cette date. La valeur de rachat est égale à la provision mathématique de la garantie décès. Elle vous est communiquée chaque année et augmente en fonction des cotisations versées, des intérêts techniques et des participations aux bénéfices.

Le rachat est soumis à la fiscalité en vigueur au moment de la résiliation.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

En cas de mécontentement relatif à votre adhésion, le Service Réclamations de MAIF VIE prend en charge votre réclamation pour vous donner une réponse dans les meilleurs délais. Vous pouvez le joindre :

- par courrier : Service Réclamations de MAIF VIE, 50 avenue Salvador Allende, CS 90000, 79029 Niort cedex 9
- par courriel : [reclamations.maifvie@maif.fr](mailto:reclamations.maifvie@maif.fr)
- par téléphone : 05 49 04 49 04 de 8 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 13 h le samedi.

### Autres informations utiles

Le Documents d'Informations Clés du contrat Sollicitudes est disponible sur le site [maif.fr](http://maif.fr).